

Formation en contrat d'alternance

Les contrats d'alternance pour une meilleure insertion professionnelle

L'alternance permet de se former à un métier. C'est un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

(Ministère du Travail)

Ils s'adressent à des jeunes de moins de 26 ans (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) mais aussi à un public de demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (contrat de professionnalisation).

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation peuvent être conclus en contrat à durée limitée (CDD) ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Ces deux contrats en alternance permettent à l'étudiant-salarié d'associer des temps de formation en milieu universitaire et des temps de mise en pratique en milieu professionnel.

À savoir: FORMASUP Ain Rhône et Loire est notre Centre de Formation d'Apprentissage (CFA).

Le contrat d'apprentissage

Il a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master,...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**, dont l'ensemble des titres professionnels relèvent du Ministère du Travail.

Le contrat de professionnalisation

Il a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue (un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** ; un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale).

Recruter

Entreprises: comment recruter un alternant, les avantages...

Être recruté

Étudiants: être recruté en alternance

Contacts

Mélanie LAVAUD

Tél. : 04 78 78 73 43

melanie.lavaud@univ-lyon3.fr

Mise à jour : 19 février 2018